



Mise en œuvre d'un projet pilote relativement au dépôt des plaintes par la Commission

La Commission des droits de la personne du Manitoba est heureuse d'annoncer une modification de son processus de dépôt des plaintes. Auparavant, toute personne qui désirait déposer une plainte devait remplir un Questionnaire de dépôt des plaintes et fournir une déclaration écrite des événements donnant lieu à la plainte. Un agent de réception des plaintes rédigeait alors une version préliminaire résumant les renseignements fournis. Le plaignant avait l'occasion d'examiner et de rectifier la plainte avant de la signer.

À présent, en vue de permettre aux plaignants de relater les événements avec leurs propres mots, la Commission met en œuvre un projet pilote qui simplifie le processus afin que les plaignants puissent rédiger leurs propres plaintes. Les plaignants devront remplir une formule simplifiée qui inclut des précisions sur leur plainte. Ces documents constitueront la plainte officielle qui sera transmise à l'intimé et sera la base de tout processus de médiation, d'enquête ou d'arbitrage ayant lieu par la suite. Ce processus est semblable à celui utilisé par de nombreuses autres commissions des droits de la personne au Canada.

En plus de donner aux plaignants un contrôle accru à l'égard de l'exposé des détails de leurs plaintes, ce nouveau processus devrait améliorer l'efficacité du processus de dépôt des plaintes et permettre aux agents de réception des plaintes de consacrer davantage de temps à régler les questions et à éduquer le public. Les agents de réception des plaintes demeurent à la disposition du public pour répondre aux questions relatives aux enjeux et aux principes en matière des droits de la personne, au processus de dépôt des plaintes et pour fournir des conseils sur la manière de remplir la formule de plainte et les documents connexes.

Précis – Conférence de l'ACCCDP

La Conférence annuelle de l'Association canadienne des commissions et conseils des droits de la personne (ACCCDP), dont est membre la Commission des droits de la personne du Manitoba, a eu lieu à Saskatoon, en Saskatchewan, les 22 et 23 juin 2015. Outre les séances tenues par les orateurs invités, à savoir le juge Murray Sinclair, la sénatrice Lillian Dyck, Elliot Paus Jenssen et le docteur Ryan Meili, la conférence comportait divers groupes de discussions qui ont permis aux participants d'acquérir des renseignements utiles et d'approfondir leur compréhension des sujets présentés. Le juge Sinclair a donné un aperçu pénétrant des pensionnats autochtones, y

suite à la page 2

Les droits en question Par Yvonne Peters – Présidente Cheminement vers la guérison

Le 2 juin 2015 a marqué un tournant important dans l'histoire des droits de la personne au Canada. Ce jour-là, la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) a publié son rapport sur les effets dévastateurs des pensionnats indiens sur les droits et la culture des peuples autochtones. Le système des pensionnats indiens reposait sur l'hypothèse que la civilisation européenne et les religions chrétiennes étaient supérieures à la culture autochtone, qui était perçue comme sauvage et brutale. Malgré ces mesures coercitives, les peuples autochtones ont pu conserver un mode de vie riche, dynamique et empreint de fierté. La réconciliation offre au Canada la possibilité de guérir, de tirer des leçons des erreurs passées et de rebâtir une société plus équitable et inclusive. La Commission des droits de la personne du Manitoba félicite la CVR pour la véracité et l'honnêteté dont elle a fait preuve dans son travail.

Le gouvernement du Manitoba a été le premier au pays à assumer son rôle dans le processus de guérison. Le 18 juin 2015, il a présenté des excuses aux membres des Premières nations, Métis et Inuits qui ont été touchés par les rafles des années soixante – à savoir les enfants qui furent arrachés à leur famille et placés dans des foyers non autochtones et les familles à qui furent enlevés leurs enfants.

La Ville de Winnipeg pose également des gestes concrets. Plus tôt cette année, le magazine *Maclean's* a qualifié Winnipeg de ville la plus raciste au Canada. Le nouveau maire, Brian Bowman, a réagi immédiatement en invitant des intervenants à se rassembler pour réfléchir sur cette observation. Plutôt que de donner toute une série d'excuses, ils se sont engagés à bâtir une ville plus inclusive et plus respectueuse. Le site Web *One Winnipeg* a été créé en vue de faciliter ce débat important. La Commission attend avec intérêt le forum *One Winnipeg* que la Ville organise pour plus tard cette année.

Toutes ces initiatives sont autant d'étapes importantes du processus de guérison du Canada, et la Commission a hâte que ces appels à l'action se concrétisent. Toutefois, n'attendons pas la réponse des gouvernements. La vérité est qu'à titre individuel chacun d'entre nous peut poser ses propres jalons pour faciliter le processus de guérison et édifier une société plus respectueuse, tolérante et exempte de discrimination. Prenez le temps de lire, d'écouter, de communiquer et de comprendre comment le mépris flagrant des droits fondamentaux des Autochtones porte atteinte aux droits de la personne de tous.

Mise en œuvre du projet sur les droits de la personne de Pembina Trails : *Une division scolaire, une même cause*



Après un an de planification et d'éducation aux droits de la personne, les élèves et le personnel de la division scolaire Pembina Trails ont convergé sur le stade Investors Group. Pendant deux jours en mai, ils ont créé une mosaïque géante sur le terrain du stade. L'un après l'autre, 15 000 élèves et membres du personnel ont disposé sur le gazon un panneau unique illustrant les droits de l'enfant.

« Notre espoir commun est que nos élèves participeront maintenant encore plus passionnément aux débats sur les droits de la personne, a confié Cameron Cross, conseiller en arts. Nous voulons également qu'ils réfléchissent sur cette expérience et qu'ils se disent que rien n'est impossible et qu'ils peuvent accomplir tout ce à quoi ils s'appliquent. »

Dans l'espoir d'inspirer les élèves longtemps après la fin de la manifestation, divers intervenants invités ont relaté leur expérience personnelle en ce qui concerne les droits de la personne. Gail Asper, Michael Champagne et Éloge Butera, un survivant du génocide de 1994 perpétré au Rwanda, étaient au nombre des invités qui se sont adressés aux élèves.

Le projet innovant, le premier de ce genre au Canada, a pu être mené grâce à un partenariat avec le Musée canadien pour les droits de la personne, les Blue Bombers de Winnipeg et le stade Investors Group.

ACCCDP – suite de la page 1
compris leurs antécédents historiques, et a parlé des peuples autochtones de façon plus générale dans le contexte canadien. Il a pu aborder des questions extrêmement complexes en les exposant simplement, succinctement et avec beaucoup de clarté. La présentation de la sénatrice Lillian Dyck a porté sur les femmes autochtones disparues et assassinées. La sénatrice a aidé les participants à prendre conscience des préjugés, subtils et moins subtils, qui se manifestent au signalement de questions ou de statistiques concernant les Autochtones. Elliot Paus Jenssen a parlé de l'âgeisme et a rappelé aux participants que même si le vieillissement peut entraîner une dépendance accrue sur les autres, il importe de valoriser les personnes âgées et de leur fournir le soutien dont elles ont besoin pour continuer à s'investir dans la société.

Félicitations à Pat Daniels, lauréate d'un Prix d'excellence du service au Manitoba



Pat Daniels (à l'avant-gauche), agente de réception des plaintes, montre son prix. Elle est entourée (à l'avant-droite) de Pam Roberts, enquêteuse, et (à l'arrière, de gauche à droite) de Azim Jiwa, directeur général, de Tanya Buschau, gestionnaire de la réception des plaintes et de la médiation, et de George Sarides, directeur général adjoint.

Les personnes qui travaillent avec Pat Daniels (agente de réception de la Commission) connaissent bien sa devise « travailler mieux sans travailler plus ». Forte de plus de 20 ans d'expérience, elle n'hésite pas à en faire bénéficier les autres et notamment le personnel de réception des plaintes. Plus tôt ce mois-ci, Pat Daniels a été récompensé pour sa contribution exceptionnelle puisqu'on lui a décerné un Prix d'excellence du service au Manitoba. Les Prix d'excellence du service sont décernés annuellement à des fonctionnaires qui excellent dans leur travail et font preuve de leur engagement à l'égard de la qualité du service à la clientèle.

Pam Roberts (enquêteuse) et George Sarides (directeur général adjoint), qui ont proposé la candidature de M^{me} Daniels, ont souligné que la Commission était privilégiée de compter Pat, une oratrice primée sur la scène internationale, au sein de son personnel. À l'échelle de la province, nombreuses sont les personnes qui ont bénéficié des capacités oratoires de M^{me} Daniels, que ce fut lors de séminaires sur les droits de la personne, traitant de questions d'ordre juridique compliquées, ou de conférences jeunesse, rendant sa présentation intéressante, amusante et stimulante.

Selon sa gestionnaire, Tanya Buschau, « Pat réunit toutes les qualités qu'un fonctionnaire devrait posséder : travailleuse, serviable, bien informée et extrêmement efficace. Elle offre au public des services de qualité exceptionnelle. Le travail des agents et agentes de réception des plaintes est essentiel au fonctionnement global de la Commission, et il peut présenter de multiples défis. Malheureusement, il arrive souvent que ces agents, comme M^{me} Daniels, aient des conversations sur des sujets difficiles avec des membres du public qui sont contrariés ou émotifs. M^{me} Daniels gère ces défis avec une attitude positive et elle traite tout le monde avec respect. » La capacité de M^{me} Daniels à s'adapter aux changements sera très importante au cours des mois à venir, alors que la Commission met en œuvre son nouveau projet pilote de réception des plaintes.